

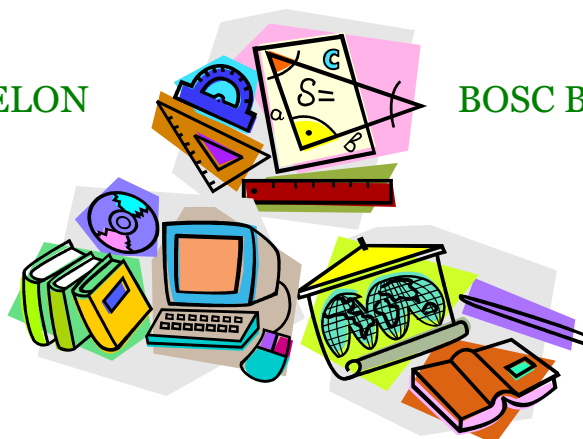
Livret d'accueil - Regroupement scolaire

FLANCOURT-CATELON

BOSC BENARD CRESCY

EPREVILLE
EN ROUMOIS

THUIT HEBERT



Edition mars 2011

Ce livret est destiné aux parents scolarisant leurs enfants dans notre regroupement et en particulier, pour les nouveaux arrivants.

Nous espérons que vous trouverez toutes les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de nos écoles et des services périscolaires.

Sommaire

1 – LES ECOLES DU REGROUPEMENT	- 1 -
1.1 MODALITES D'INSCRIPTION	- 2 -
1.2 MOYENS D'ACCES	- 2 -
1.3 LES ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE	- 3 -
1.4 L'ENCADREMENT AU SEIN DE LA CLASSE.....	- 3 -
2 - LES SERVICES PERISCOLAIRES	- 4 -
2.1 PERISCOLAIRE ET SURVEILLANCE	- 4 -
2.2 LA RESTAURATION SCOLAIRE	- 5 -
3 - LES INTERLOCUTEURS	- 6 -
3.1 LES ENSEIGNANTS	- 6 -
3.2 LE SIVOS	- 6 -
3.3 LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES.....	- 6 -
3.4 LES MUNICIPALITES	- 7 -
3.5 LES DDEN : DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	- 7 -

Livret élaboré par les représentants des parents d'élèves.

1 – Les écoles du regroupement

Ecole
Route de Bourg Achard
27310 Flancourt Catelon
02.32.42.11.96

2 Classes : **CE2 – CM1 / CM2**

Directeur : Mr Beaucher

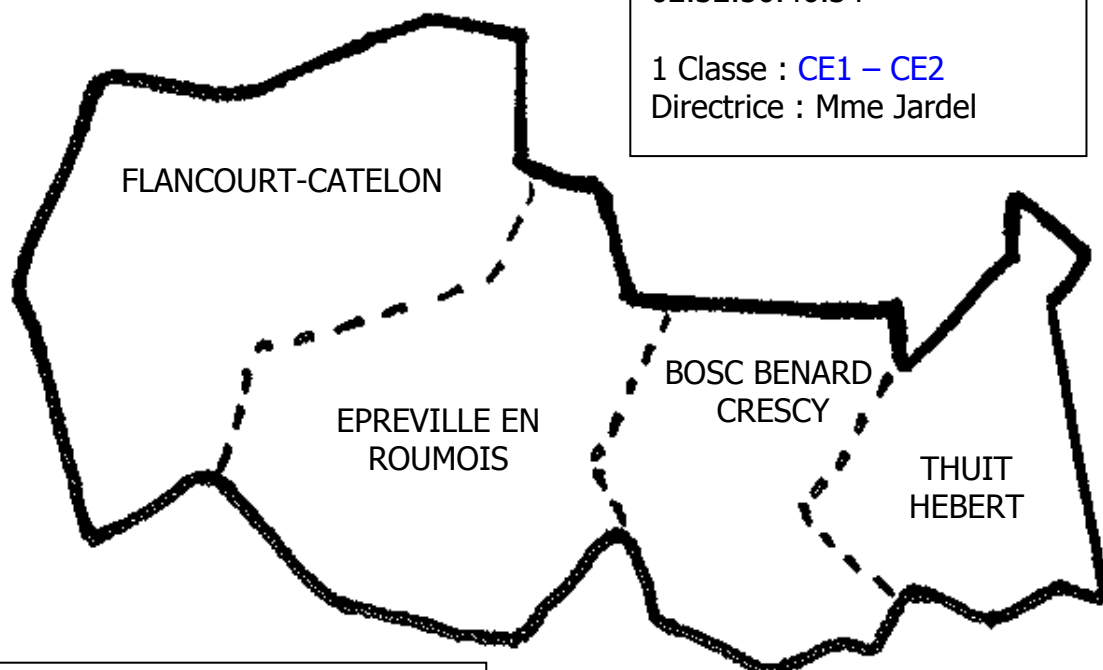
Horaires des écoles :

Matin : 9h- 12h

Après-midi : 14h-17h

Ecole
Place Roger Leclerc
27310 Bosc Bénard Crescy
02.32.56.46.34

1 Classe : **CE1 – CE2**
Directrice : Mme Jardel



Ecole
Le village
27310 Epreville en Roumois
02.32.56.40.84

2 Classes : **MSM – GSM / CP – CE1**
Directrice : Mme Lecoq

Ecole
Route de la mairie
27520 THUIT HEBERT
02.32.56.35.94

1 Classe : **PSM – MSM**
Directrice : Mme Laurent

Légende :

Classes de maternelle

Classes de primaire

1.1 Modalités d'inscription

Présentez-vous au directeur de l'école aux dates et horaires indiqués par voie d'affichage muni du :

- Livret de famille mentionnant l'enfant à inscrire,
- Un certificat d'aptitude à l'entrée à l'école délivré par votre médecin,
- Un certificat de pré-inscription délivré par votre mairie.

En dehors de ces périodes, vous devez prendre rendez-vous et apporter les documents ci-dessus, plus un certificat de radiation de l'école précédente.

1.2 Moyens d'accès

Chaque école dispose d'un parking.



Un service de transport en commun est organisé par la Communauté de Communes de Bourgheroulde. Le SIVOS du Roumois en assure la gratuité.

Arrêts et Horaires :

RAMASSAGE MATIN ET SOIR					
RAMASSAGE MATIN			RAMASSAGE SOIR		
Flancourt Catelon	Ecole	8h15	Flancourt Catelon	Ecole	17h00
Epreville en Roumois	Ecole	8h20	Epreville en Roumois	Ecole	17h05
Bosc Bénard Crescy	Mare	8h26	Bosc Bénard Crescy	Ecole	17h14
Bosc Bénard Crescy	Ecole	8h30	Thuit Hébert	Ecole	17h19
Thuit Hébert	Ecole	8h40	Bosc Bénard Crescy	Ecole	17h24
Bosc Bénard Crescy	Ecole	8h47	Bosc Bénard Crescy	Mare	17h27
Flancourt Catelon	Ecole	8h53	Epreville en Roumois	Ecole	17h33
Epreville en Roumois	Ecole	9h00	Flancourt Catelon	Ecole	17h45

RAMASSAGE MIDI					
RAMASSAGE ALLER			RAMASSAGE RETOUR		
Thuit Hébert		12h00	Epreville en Roumois		13h15
Bosc Bénard Crescy		12h05	Thuit Hébert		13h25
Epreville en Roumois		12h10	Bosc Bénard Crescy		13h30
Flancourt Catelon		12h15	Epreville en Roumois		13h35
Epreville en Roumois		12h20	Flancourt Catelon		13h40
Bosc Bénard Crescy		12h25	Epreville en Roumois		13h45
Thuit Hébert		12h30	Bosc Bénard Crescy		13h50
			Thuit Hébert		13h55

Une accompagnatrice est présente dans le car afin de veiller à la sécurité des enfants :

- Elle vérifie que les enfants soient attachés,
- Pour les enfants de moins de six ans, elle les remet, à la descente du car, aux parents ou à une personne déclarée au service du SIVOS.

Par mesure de sécurité, aucun enfant ne doit monter dans le car pour faire un tour complet : arrêt de montée identique à l'arrêt de descente.

- Les enfants de Flancourt Catelon qui vont uniquement à Epreville en Roumois doivent monter au deuxième tour.

1.3 Les Activités au sein de l'école



Chaque année, les professeurs d'école mettent en œuvre des projets d'école. Ces projets sont souvent communs à plusieurs classes.



- Activités d'arts visuels,
- Initiation à l'outil informatique,
- Sorties culturelles : spectacles, visites de musée ...
- Classes de mer.

Ces activités sont financées uniquement par la coopérative scolaire, le SIVOS et des actions ponctuelles telles que : tombola, marché de Noël, kermesse.

Les classes de primaires bénéficient, toutes :

- d'un cycle de **sports en salle** polyvalente à Boissey le Chatel : volley, gymnastique, tennis de table
- D'un cycle de **piscine** à Pont-Audemer ou Petit-Couronne.

Ces activités sont financées par le SIVOS.



La coopérative scolaire permet aussi de financer l'achat de :

- Matériels de sports,
- Matériels pédagogiques : livres, jeux, peintures...

En début d'année, les professeurs des écoles vous sollicitent pour des dons en faveur de la Coopérative scolaire. Sans cette aide indispensable, les activités seront réduites.

1.4 L'encadrement au sein de la classe

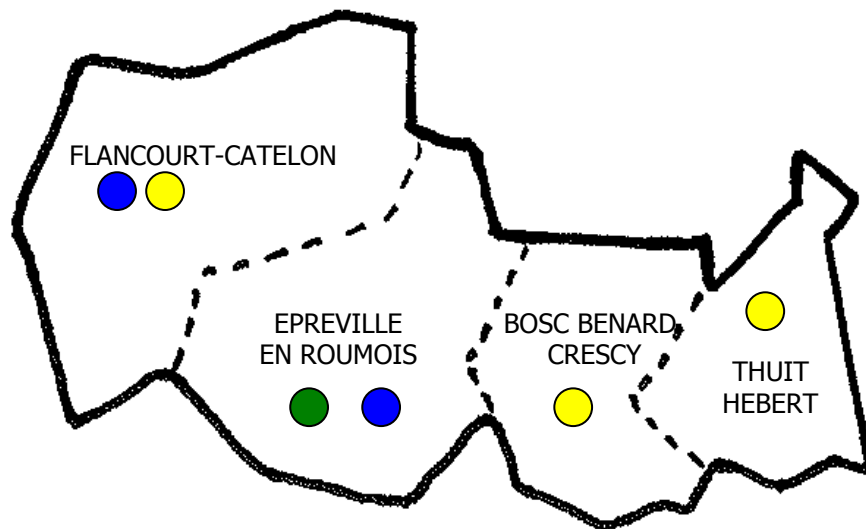
Les enfants scolarisés en **classes de maternelle** sont accueillis par leurs enseignants et des **ATSEM**, une par classe.

Ces **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)** sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

Dans certaines classes, des **AVS, Auxiliaire de Vie Scolaire**, accompagnent certains enfants handicapés ou en difficulté scolaire. Ils sont recrutés par l'Inspection Académique.

Pour les activités à l'extérieur de l'école telles que les sorties, les enseignants peuvent solliciter les parents pour l'accompagnement.

2 - Les services périscolaires



Légende :



2.1 Péri-scolaire et Surveillance

Une surveillance se fait dans les écoles entre les rotations du car, le matin et le soir.

- A Flancourt Catelon : de 8h15 à 8h50 et de 17h à 17h45.
- A Bosc Bénard Crescy : de 8h30 à 8h50 et de 17h à 17h24.
- A Thuit-Hebert : de 8h40 à 8h40 et de 17h à 17h20.

Les enfants sont sous la surveillance d'un personnel du SIVOS.

La Péri-scolaire accueille les enfants dans un local réservé attenant à l'école.

Elle accueille les enfants de 7h à 8h50 et de 17h à 19h.

L'inscription de votre enfant est obligatoire. Le dossier est à retirer auprès des animatrices.

La tarification se fait à la séance ou forfait et, est dégressive en fonction de vos revenus.

Les Animatrices proposent des activités variées.

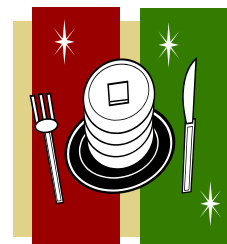
Elles sont sous l'autorité de la Communauté de Communes de Bourgheroulde.

La Communauté de Communes vous proposent aussi des Centres de Loisirs pendant les vacances scolaires : Bourgheroulde, Bosguérard de Marcouville ou Bourg-Achard.

2.2 La Restauration Scolaire

La restauration est assurée sur les deux lieux, par une société extérieure : ISIDORE qui livre, en liaison froide, tous les matins, les repas.

Les repas sont cuisinés et le personnel est chargé de remettre les plats à température et de servir les enfants. Pour les plus petits, le personnel est plus nombreux afin de les accompagner au mieux.



Une commission de restauration se réunit tous les mois et fixe les menus. Ils sont affichés dans chaque école et disponibles sur le site du SIVOS. <http://sivos-roumois.sitego.fr/>

La restauration est gérée par le SIVOS.

L'inscription se fait en fin d'année pour les enfants dans le regroupement (fiche distribuée par l'intermédiaire des écoles) ou auprès du secrétariat :

- Permanence de 8h30 à 11h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Téléphone : 09.71.55.65.39

Pour toute modification ou inscription occasionnelle, un délai de prévenance de 3 à 4 jours doit être respecté.

Les repas ne pourront pas être décommandés dans les conditions suivantes :

- En cas d'absence non signalée par les parents,
- Les 2 premiers jours de maladie de l'enfant.

3 - Les Interlocuteurs

3.1 Les enseignants

Les enseignants organisent en début année une réunion d'informations afin d'expliquer le fonctionnement de l'école, les projets de l'année, les contenus du programme.

Au cours de l'année, vous pouvez communiquer avec l'enseignant de votre enfant par le carnet de liaison. Ils vous reçoivent aussi, sur rendez vous, uniquement.

3.2 Le SIVOS

Le **S**yndicat **I**ntercommunal à **VO**cation **S**colaire a la compétence du fonctionnement des écoles des communes du regroupement.

- Il assure le service de restauration, l'accompagnement dans le car, les surveillances entre les passages du car pour les écoles de Flancourt-Catelon et Bosc Bénard Crescy,.
- Il finance le matériel nécessaire au fonctionnement des écoles : photocopieurs, papiers, participation aux sorties scolaires notamment pour le transports.

Président : Mr MARIE Philippe
401 route de Bourg Achard
27310 FLANCOURT CATELON
Téléphone: 09 71 55 65 39
Télécopie : 02 32 41 98 41
Mel: sivos-roumois@orange.fr

3.3 Les représentants des parents d'élèves

Chaque année, vous serez amené à élire vos représentants. Leurs rôles sont :

- D'être le porte parole des parents,
- De participer, de prendre part aux décisions et de voter lors du Conseil d'Ecole,
- De pouvoir faire le lien entre les parents et la communauté scolaire,
- D'être un des garants de la laïcité de l'Ecole Publique.

Un site internet vous permet d'obtenir leurs coordonnées ainsi que des informations plus complètes et actualisées sur la vie de nos écoles.

<http://rperegroupement27.wifeo.com/>

3.4 Les Municipalités

Les municipalités sont les principaux financeurs de l'école. Ils ont confiés la compétence de fonctionnement des écoles au SIVOS.
Elles assurent cependant la maintenance des bâtiments : travaux d'entretien, de réparation et de rénovation.

Mairie de FLANCOURT CATELON

358 Route de Bourg Achard
27310 Flancourt-Catelon
Téléphone : 0232562283
Maire : Nicolas BOULEIS
Mail : mairie.flancourt.catelon@wanadoo.fr

Jours d'ouverture :

Mardi de 16h à 17h et Jeudi de 16h à 19h30.
Permanence élu : le Samedi de 10h à 12h

Mairie d'EPREVILLE EN ROUMOIS

27310 Epreville en Roumois
Téléphone : 0232423838
Maire : Michel MASSON
Mail : epremois@wanadoo.fr

Jours d'ouverture :

Mercredi de 10h à 11h30 et vendredi de 17h30 à 19h.

Mairie de BOSC BENARD CRESY

place Roger LECLERC
27310 BOSC-BENARD-CRESCY
Téléphone : 02 32 56 46 89
Maire : Michel LECLERC
Mail : mairie.bosbenard-crescy@wanadoo.fr
Fax : 02 32 56 46 89

Jours d'ouverture :

Mardi et vendredi de 18h00 à 19h30

Mairie de THUIT HEBERT

Rue de la mairie
27520 Thuit Hebert
Téléphone : 0232564120
Maire : Daniel HUE
Mail : mairie.thuit-hebert@wanadoo.fr
Fax : 0232564120

Jours d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 18h et jeudi de 17h à 18h.

3.5 Les DDEN : Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Les délégués sont désignés par l'Inspection Académique pour 4 ans.

Ils ont pour missions

- de veiller au bon fonctionnement de l'école tant sur les aspects matériels (états des locaux, éclairage, chauffage, mobilier ; matériels pédagogiques, application des règles de sécurité), que pédagogiques (nombre d'élèves, nombre de classe, personnel de service...)
- de faciliter les relations de l'enseignant avec la municipalité et les partenaires du système éducatif.
- De contribuer à l'animation, voire à la création, s'il y a lieu, d'oeuvres ou équipements complémentaires de l'école : amicales laïques, centres aérés et centres des loisirs, colonies de vacances, caisses des écoles publiques.

Le délégué est membre de droit du Conseil d'Ecole.

Président Département : Philippe GALLIER - 2 allée du moulin - 27310 BOUQUETOT